

**RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA SEPTIÈME ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE** de l'union Internationale pour la Conservation de la Nature  
et de ses Ressources. CRACOVIE, 24 **JUIN 1960**

9. La Septième Assemblée Générale

- manifeste le souci que lui cause l'absence persistante, dans un certain nombre de pays, de mesures officielles assurant l'accomplissement du devoir des peuples de sau- vegarder la terre;
- et, en conséquence, recommande que dans tous les pays, notamment ceux en voie de développement, des mesures en faveur d'une planification des paysages et d'un contrôle coordonné des modifications intervenant dans l'usage des terres soient maintenues et reconnues comme élément essentiel d'une saine administration.